

2012/5087 - Convention passée avec TLM pour la retransmission des Conseils municipaux (Cabinet du Maire) (BMO du 10/12/2012, p. 2875)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je pense que vous avez très légèrement transformé mes propos, mais ce n'est pas grave, cela fait partie du jeu.

Il n'y paraît pas, mais ce dossier est fondamental. Ce n'est pas qu'une simple convention, ce n'est pas qu'une histoire de retransmission, c'est plus que tout cela. C'est une des conditions nécessaires à l'exercice de la démocratie municipale.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de transparence. Permettre aux Lyonnais de suivre nos débats c'est donc une bonne chose. La retransmission télévisuelle n'est cependant plus suffisante, nous pensons qu'il faudra également l'élargir à une diffusion vidéo en direct et en différé, sur le site internet de la Ville de Lyon comme bien d'autres collectivités le font déjà. Le coût est modeste, mais l'intérêt ne fait pas de doute ! Au-delà, nous avons lu dans la presse ces derniers temps que TLM rencontrerait des difficultés. Cette situation nous préoccupe.

La démocratie ne vit que par le pluralisme de la presse, pluralisme d'opinion, pluralisme de médias. Aujourd'hui, nous avons besoin de presse écrite, nous avons besoin de sites internet d'information, de radios, de télévision. La télé locale n'est pas forcément dans une situation favorable en France, nous le savons.

Mais j'attire votre attention sur la signification de TLM : Télé Lyon Métropole. Que voulons-nous ? Notre groupe souhaite que Lyon marche sur la voie de la métropolisation, nous en avons parlé tout à l'heure, pour rivaliser avec d'autres grandes villes européennes. Si Lyon veut être une métropole digne de ce nom, il faut une chaîne de télé viable, rassurée sur son avenir. C'est un élément de rayonnement, un des points qui différencient une métropole d'une simple grande ville de province.

Une chaîne de télé doit aussi être garantie dans son indépendance financière, c'est la condition d'une indépendance de ton. Les centristes ont toujours ferraillé pour détacher les grands groupes de presse des intérêts industriels et financiers. C'est aussi le cas au niveau local. Nous pensons que ce serait un mauvais signal que de transformer TLM en OL TV, même amélioré. TLM a besoin d'une mobilisation de tous, et pas de solutions de facilité.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, un mot pour dire notre attachement à TLM, une des plus anciennes télévisions locales de France et un média essentiel au niveau de l'agglomération.

Au moment où se prépare une nouvelle étape de la décentralisation qui devrait donner plus d'importance aux collectivités territoriales, les télévisions locales de proximité ont un rôle de premier plan en matière de diffusion de l'information, mais aussi de l'animation du débat public. Si certaines d'entre elles rencontrent des difficultés financières et économiques, d'autres ont vraiment su trouver leur place dans le paysage médiatique local et ont su rencontrer leur public, répondant à un vrai besoin de la population. Je crois que la chaîne TLM fait partie de ces dernières, très clairement. Je n'en dirai pas autant de Cap Canal dont nous n'avons pas cessé de demander l'arrêt.

Proche des acteurs politiques, économiques et associatifs, et de son public, TLM est un média qui nous apparaît comme accessible, utile à l'exercice du pluralisme et qui participe pleinement de l'aménagement du territoire. Nous lui souhaitons donc de surmonter ses difficultés pour qu'elle reste ce média de proximité auquel les Lyonnais sont attachés, comme ont pu montrer des enquêtes récentes de Médiamétrie.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous avais alerté il y a deux mois sur l'échéance de la convention qui existait entre la Ville de Lyon et TLM. Je vois que ce soir vous m'avez écouté puisque nous repassons une nouvelle convention, mais nous allons voir si vous m'écoutez jusqu'au bout, Monsieur le Maire.

J'avais émis deux hypothèses ou deux propositions : la première, c'est qu'on supprime éventuellement la transmission du Conseil le dimanche, et que par contre on diffuse dans son intégralité le Conseil, le mardi qui suivait notre séance. Cela n'a pas été retenu : je pense que cela doit être un oubli ! Je vous proposerai donc, éventuellement, un amendement, qui consisterait au 4^e alinéa de la délibération, de remplacer « en version longue limitée à trois heures », par « en version intégrale ». La convention serait modifiée en conséquence.

Je pense que, même si cela coûte quelques sous en plus, avec l'excellent budget que vient de nous présenter M. Brumm, cela ne devrait pas poser de problèmes... Et puis si c'était le cas, je crois que l'on pourrait

diminuer aussi la subvention que nous donnons à Cap Canal, ce qui permettrait de redonner peut-être un peu d'oxygène à TLM, chaîne à laquelle nous sommes, bien évidemment, tous très attachés, parce que nous savons tous qu'elle est un élément indissociable, depuis très longtemps, de la vie démocratique locale.

Voilà Monsieur le Maire. Si nous ne pouvions accéder à cette demande de diffusion dans l'intégralité du Conseil, j'aimerais que nous ayons quelques explications qui nous informent sur les raisons de ce refus.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots pour nous féliciter de la reconduite de cette convention signée avec TLM, pour la retransmission des séances de notre Conseil municipal. Depuis plusieurs années, TLM contribue ainsi au renforcement de la vie démocratique, en permettant aux Lyonnais d'accéder aux trois premières heures du Conseil municipal. C'est déjà pas mal !

Parallèlement, en composant, sous sa responsabilité éditoriale, une version de 52 minutes, peut-être plus digeste, en tout cas plus accessible aux Lyonnais, la télévision locale lyonnaise apporte, en complément de Lyon-Citoyen et des différentes publications, ainsi que des sites de la ville, une information utile aux Lyonnais, tant dans leur quotidien, que pour comprendre les grands enjeux qui concernent la place de notre ville en Europe.

Aujourd'hui, TLM est confrontée à des difficultés plus que sérieuses, qui attestent du tour de force que représente le fait d'imposer dans notre pays, une télévision locale. Tout en formant le vœu que la ville favorise, avec les contraintes qui sont les siennes, l'émergence d'une solution pour que TLM se sorte de cette mauvaise passe, je veux également inviter les milieux économiques à se mobiliser pour que vivent nos médias en région.

Aujourd'hui, il s'agit d'une télévision, mais chaque jour, depuis des années, on assiste à une lente et terrible érosion de notre presse écrite. Sans mettre en péril leurs équilibres, il n'est pas irraisonnable de souhaiter que de nombreuses entreprises, en particulier du commerce et des services, confient leurs budgets de communication publicitaire, plus souvent qu'elles ne peuvent le faire, à des médias comme TLM, à tel grand quotidien régional ou à ces magazines lyonnais qui tentent de s'imposer, au prix d'efforts financiers sans noms.

Il ne s'agit pas pour moi de lancer un appel ici, depuis l'enceinte du Conseil municipal, mais je crois qu'il est de notre devoir d' élu, d'inviter les grands distributeurs, à agir de façon citoyenne, en confiant certains budgets publicitaires à nos médias locaux.

Il ne serait donc pas anormal que les centaines d'enseignes nationales implantées sur notre territoire métropolitain, comprennent que communiquer sur nos médias locaux est non seulement un moyen de les aider à vivre, mais surtout une excellente façon de s'adresser aux consommateurs, en achetant de l'espace publicitaire ou en acceptant d'être des partenaires commerciaux et événementiels.

Chacun le sait, les entreprises, en particulier les plus importantes, sous peine de se trouver en difficulté ne peuvent vivre hors-sol, sans liens fondamentaux avec le territoire qui les accueille. Sur ces bancs, nous nous sommes toujours félicités du rôle exemplaire joué par exemple par le « Mat Electrique » ou « EDF » dans l'épanouissement de la Fête des Lumières. Il serait utile que bien des distributeurs prennent exemple sur ces entreprises, en soutenant non seulement nos clubs sportifs, nos institutions et événements culturels, mais aussi en apportant leur confiance aux médias locaux.

Je sais que partout en Europe, plans sociaux et fermetures de journaux frappent la Presse. Je constate que de grands quotidiens prestigieux enregistrent des baisses de leurs recettes publicitaires. Il n'empêche que le sort réservé à TLM est d'autant moins acceptable, que certains secteurs comme la grande distribution, ne jouent pas le rôle qui devrait être le leur.

J'espère que M. Vacher et son équipe vont se sortir de cette mauvaise passe et que le partenariat entre notre télévision locale et la Ville de Lyon pourra se perpétuer au delà de 2014, puisque la convention que nous adoptons aujourd'hui devrait se conclure le 31 décembre 2014.

Quant à la proposition de notre Collègue Hugué, je crois qu'elle n'est pas raisonnable. Il est juste de confier un magazine de 52 minutes, sous la responsabilité éditoriale de TLM, et de sa rédaction. On ne peut pas acheter de l'espace comme cela, impunément : à TLM d'organiser ce 52 minutes ! Continuons de l'accompagner dans cette réalisation qui, je crois, satisfait les Lyonnais et surtout à une heure convenable de diffusion.

Quant à la possibilité de pouvoir prolonger la retransmission des séances du Conseil municipal, je crois que les Lyonnais ne peuvent pas être punis une fois de plus !

(Sourires.)

M. LE MAIRE : Merci bien ! Peut-être M. Brumm, sur le plan juridique.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je voulais simplement préciser à M. Geourjon et à M. Broliquier, dont j'ai bien noté qu'ils sont attachés à TLM, que sur le plan juridique, cette société est placée sous sauvegarde de justice, c'est-à-dire que les dirigeants ont six mois pour présenter un plan.

La meilleure façon de les aider, puisque c'est une société privée, c'est de leur envoyer des clients et des annonceurs.

D'être attaché à eux, cela se conçoit, mais pour «les sauver», c'est ce qu'il faut faire, assurément !

M. LE MAIRE : Quelques mots sur les problématiques qui viennent d'être soulevées. J'évacuerai les premières problématiques qui sont de savoir si on va filmer l'ensemble du Conseil municipal ou bien les trois heures.

Chers Collègues, quand je vois l'organisation de nos séances, je vois que les interventions sur les dossiers au cours des trois heures filmées par TLM sont un peu longues : pourquoi ? Parce qu'évidemment, tout le monde veut être dans la télévision. Heureusement d'ailleurs qu'ils en font une version de 52 minutes, parce qu'à mon avis, ils perdraient des parts de marché s'il n'y avait pas une petite réduction de notre Conseil municipal et si on n'en portait pas à la connaissance du public que les meilleurs extraits.

Il m'arrive de voir des aficionados qui regardent en trois heures l'émission complète, mais franchement ce n'est pas la majorité des Lyonnais que je rencontre. Donc, je pense que c'est un laps de temps qui est suffisant pour pouvoir s'exprimer et nos séances devraient pouvoir plutôt se réduire dans les interventions, ce qui demanderait évidemment un effort sur tous les bancs de l'Assemblée.

Donc, j'ai répondu sur la première question et je proposerai donc de repousser le vœu.

Sur la deuxième question, qui évidemment est plus complexe : évidemment que l'on va chercher à aider TLM, mais ce n'est pas quelque chose qui est si facile que cela ! Parce qu'aujourd'hui, le modèle économique d'une télévision locale n'est pas un modèle assuré, pour beaucoup de raisons, dont celles qu'a cités M. Sécheresse, c'est-à-dire qu'effectivement un certain nombre d'annonceurs publicitaires préfèrent être sur les télévisions nationales, que sur les télévisions locales et donc la recette publicitaire qui déjà s'amaigrit pour l'ensemble des médias, devient plus difficile pour une télévision locale, comme TLM.

Alors, après, la façon dont on peut aider ? C'est, bien sûr, d'augmenter un peu la subvention de la ville, éventuellement, mais mes chers Collègues, on n'est pas au niveau : là on parle quand même de quelques millions d'euros par an ! Donc, évidemment, ce n'est pas le Conseil municipal et la Ville qui peuvent subvenir entièrement.

Alors, après, moi j'ai toujours pensé que plus il y avait de synergie entre les différents acteurs locaux, mieux c'était ! Et si on arrive demain à trouver un certain nombre de synergies : vous avez rejeté comme cela d'un revers de main, les synergies, par exemple, avec la télévision de l'Olympique Lyonnais ; dans quelques temps le problème du stade qui nous divise profondément sera derrière nous ; je pense que tout le monde se retrouve quand même plutôt derrière l'équipe, et donc qu'il n'y a pas d'opposition majeure à ce qu'il y ait des rapprochements et personnellement s'il pouvait y avoir ce type de rapprochement, cela me semblerait plutôt positif.

Je pense que pour tous les médias aujourd'hui, il y a besoin de synergies profondes pour essayer de trouver des complémentarités. Donc on va essayer de faire cela, ce n'est pas une tâche aisée, mais je pense effectivement que s'il y avait demain une absence de télévision métropolitaine, cela manquerait dans le paysage local et croyez bien que je ne reste pas comme cela les bras croisés, que je m'occupe de cette question, mais qui est un peu difficile à résoudre.

M. HUGUET Patrick : J'ai posé deux questions : la première portait bien évidemment sur l'intégralité du Conseil, M. Sécheresse a dit : « 3 h c'est suffisant », vous l'avez dit aussi.

La deuxième question était : pourquoi avoir supprimé la retransmission du dimanche, puisque vous nous dites que vous voulez aider TLM, mais vous avez amputé d'un tiers les transmissions du Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Vous demandez aux gens qui ont négocié avec TLM. Franchement je n'en sais rien. C'est peut-être simplement parce que c'était diffusé en même temps, comme vous me l'indiquiez tout à l'heure, sur leur site Internet, et donc cela doit faire partie de convention. Je n'ai rien dit pour qu'on supprime la diffusion le dimanche.

M. HUGUET Patrick : M. Sécheresse qui a étudié le dossier, puisqu'il a préparé une grande intervention, doit pouvoir me dire pourquoi on a supprimé la transmission du dimanche.

M. LE MAIRE : Ecoutez, on vous répondra lors de la prochaine séance. Monsieur Sécheresse, vous connaissez le dossier ?

M. SECHERESSE Jean-Yves : Je ne peux vraiment pas répondre sur cette question. Je n'en sais strictement rien. Je ne vois pas pourquoi je serais compétent en la matière. Je pense que c'est TLM qui a fait un certain nombre de choix.

Je pense que le 52 minutes, nous devons le maintenir, car c'est une façon simple pour que les Lyonnais s'approprient l'information liée à leur commune. Vous proposez de diffuser jusqu'à point d'heure, pourquoi pas !

M. LE MAIRE : C'était le dimanche à 10 heures. Je pense que peut-être à cette heure d'audience, ils ont mieux à diffuser que le Conseil municipal et c'est diffusé sur Internet. Mais je pense que pour eux, il est plus intéressant de diffuser autre chose. On leur fera préciser.

M. HUGUET Patrick : C'est un dossier compliqué !

M. LE MAIRE : Oui, c'est un dossier compliqué. Monsieur Huguet, vous pensez que dans la ville, il n'y a que des dossiers simples. S'il n'y avait que des dossiers simples, TLM n'aurait pas de difficulté, parce que voyez-vous, il y a beaucoup de gens qui participent à la vie de la ville, des entreprises qui ont mis beaucoup d'argent dans TLM, beaucoup, beaucoup, beaucoup !

Et donc, si aujourd'hui, ils disent : « nous, on n'y arrive plus », c'est peut-être parce que le dossier est compliqué et que l'équilibre est difficile. Parce que pour vous, il suffit de claquer dans les doigts et de dire : « je veux une télévision locale » pour que demain il existe une télévision locale.

C'est un peu plus compliqué que cela. Allez voir les actionnaires de TLM et ils vous expliqueront leurs difficultés. Ils vous apprendront peut-être un peu ce qu'est la vie et l'économie.

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement déposé par le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, nouveau Centre et apparentés. Qui est Pour ?, Contre ? Abstention ?

(Les Groupes Centre Gauche Démocrate, GAEC, Lyon Demain, Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne, Europe Ecologie, les Verts et Apparentés, Socialiste et apparentés ont voté contre.)

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport non amendées. Qui est Pour ?, Contre ? Abstention ?

Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

M. HAVARD Michel : Je vois que TLM continue de filmer, donc c'est très bien, même si c'est au-delà des trois heures.

Je trouve très dommage que ce soit vous qui décidiez de savoir s'il y a opportunité ou pas de filmer tout le conseil et de faire un résumé à 52 minutes sur ce qui va se dire au-delà de 19 heures. Nous avons aussi, passé 19 heures, des discussions qui peuvent être intéressantes et qui peuvent intéresser les Lyonnais. Donc je trouve dommage qu'on brime la démocratie. C'était un peu le sens de notre amendement. Vous l'avez repoussé. C'est votre choix et vous l'assumez.

M. LE MAIRE : C'est pour éviter que les Conseils municipaux ne durent pas 7 heures, 8 heures, d'ailleurs avec des bancs restreints. Il y aurait au moins quelque chose de bien, cela éviterait, à la Communauté urbaine comme ici à la Ville de Lyon, que, lorsque l'on a fait son intervention principale, on s'en aille. On a dit ce qu'on avait à dire et on s'en va. Moi je reste présent pendant la durée totale des Conseils municipaux et des Conseils communautaires. Et il y a quelques limites physiques, Monsieur Havard.

M. HAVARD Michel : Nous respectons quasiment toujours la durée des Conseils et sans vouloir mettre notre Collègue Sécheresse en exergue sur ce Conseil, il faudra qu'il demande à son président de Groupe de lui prendre des temps de parole plus longs, puisque sur le budget, il a largement dépassé son temps attribué. Nous n'avons rien dit parce que c'est un débat intéressant, bien qu'il ait travesti nos propos. Et sur TLM à nouveau, il a dépassé le temps dévolu, donc j'aimerais bien effectivement que tout le monde respecte son temps de parole, ce que nous nous efforçons de faire. En Conférence des Présidents le temps est pris. Et bien que chacun se l'applique à lui-même.

(Adopté)